



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7
POUR : 7
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jacques JOUANS à Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°02-13022026-22 : Aménagement Espace Multi Accueil Bâtiment « Le Saphir » - Avenant aux marchés de travaux

Par délibération du 11 juillet 2025, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace multi accueil situé dans le bâtiment « Le Saphir ».

Comme souvent à l'occasion de chantiers d'aménagement, des contraintes ou difficultés imprévues apparaissent au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il apparaît donc nécessaire d'adapter ou de modifier le programme de travaux initial et de passer commande de travaux modificatifs ou complémentaires. Ces décisions sont formalisées par voie d'avenants.

Ainsi, par délibération du 30 janvier 2026, le Conseil municipal a validé, à l'unanimité, des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°1 « Gros œuvre », n°3 « Plâtrerie », n°6 « Cloisons mobiles », n°7 « Revêtements de sols souples », n°9 « Peinture » et n°11 « Électricité – Chauffage électrique ».

Conformément aux dispositions des articles R.2194-2 à R.2194-5 du Code de la commande publique, la Commune de Vaujany souhaite à présent entériner par voie d'avenant la réalisation de travaux supplémentaires pour la réalisation de couvertines et de bavettes sur les menuiseries extérieures :

- Avenant n°1 au marché pour le lot n°2 « Menuiseries extérieures bois » conclu avec l'entreprise CBMA d'un montant en plus-value de 1031.00 € HT;

Le projet d'avenant concerné est joint à la présente délibération.

Après prise en compte de l'ensemble des avenants y compris celui proposé ce jour à la validation du Conseil municipal, le montant total des travaux d'aménagement de l'espace multi accueil situé dans le bâtiment « Le Saphir », tous lots confondus, passe ainsi de 334 648.47 € HT à 338 069.59 € HT.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de valider l'avenant suivant aux marchés de travaux d'aménagement de l'espace multi accueil situé dans le bâtiment « Le Saphir » :
 - Avenant n°1 au marché pour le lot n°2 « Menuiseries extérieures bois » conclu avec l'entreprise CBMA d'un montant en plus-value de 1031.00 € HT;

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 038-213805278-20260213-02_13022026_22-DE



- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2131 du budget communal 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

